

Cycle de formation

# DROIT DES ÉTRANGERS

octobre - décembre 2019

UCL - Louvain-La-Neuve

## Présentation

Le traditionnel cycle de 5 journées de formation organisé par l'ADDE s'articule autour des questions de séjour, protection internationale, travail et aide sociale, droit international privé familial et nationalité.

L'ADDE asbl propose une formule comportant les éléments méthodologiques suivants :

- Des présentations théoriques orientées vers la pratique permettant une appropriation concrète de la matière ;
- Des interventions données par des praticiens et professionnels spécialisés ;
- Des interventions non juridiques mettant la matière en contexte et complétant l'information juridique ;

La formation est une formation juridique particulièrement destinée aux personnes qui traitent, dans leur vie professionnelle, de questions liées au droit des étrangers (travailleurs sociaux, fonctionnaires communaux, avocats, conseillers juridiques, etc.). Elle vise à leur donner les réflexes de base et une compréhension globale de la matière, ancrée dans la pratique de terrain.

Elle ne s'adresse donc pas en priorité à ceux qui ont déjà une connaissance approfondie des sujets traités. Toutefois, pour la présentation de chacune des thématiques, les évolutions de la matière et réformes en cours seront présentées.

Une demande d'agrément a été introduite auprès de l'OBFG. Comme précédemment, la formation devrait être agréée à raison de 6 points de formation permanente par journée. Une demande a également été introduite auprès de l'Institut de formation judiciaire en vue de la prise en charge des frais d'inscription des magistrats (uniquement pour les magistrats présents à la formation\*)

\* Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Commission  
communautaire  
française

# Programme

## Module I séjour (1)

Vendredi 11 octobre 2019

- 08h30 > Accueil
- 09h00 > **Introduction au droit de séjour** (bases légales, autorités compétentes, différents types de statuts et motifs d'immigration, redevance et condition d'intégration)
- 10h00 > **Aperçu des titres de séjour pour étrangers**
- 10h30 > Pause-café
- 11h00 > **Séjour étudiant**
- 12h15 > Pause déjeuner
- 13h15 > **Regroupement familial (avec les ressortissants de pays tiers, Belges et citoyens européens)**
- 15h15 > **Mineurs étrangers non accompagnés**
- 16h30 > Fin des travaux

## Module II séjour (2)

Vendredi 25 octobre 2019

- 08h30 > Accueil
- 09h00 > **Citoyens de l'Union européenne**
- 10h00 > **Autorisation de séjour pour circonstances exceptionnelles (9bis)**
- 10h30 > Pause-café
- 11h00 > **Autorisation de séjour pour maladie grave (9ter)**
- 12h00 > **La migration en chiffres**
- 12h40 > Pause déjeuner
- 13h45 > **Fin de séjour et interdiction d'entrée**
- 15h00 > **Détention administrative et éloignement**
- 16h30 > Fin des travaux

## Module III protection

Vendredi 8 novembre 2019

- 08h30 > Accueil
- 09h00 > **Définition des statuts de réfugié et de protection subsidiaire**
- 10h30 > Pause-café
- 11h00 > **Détermination de l'État responsable (Règlement Dublin III)**
- 12h00 > Pause déjeuner
- 13h00 > **Procédure de protection internationale**
- 14h15 > **Accompagnement sociojuridique des demandeurs d'asile**
- 15h15 > **Recours devant le Conseil du contentieux des étrangers (plein contentieux, annulation et suspension en extrême urgence)**
- 16h30 > Fin des travaux

*Vendredi 22 novembre 2019*

## *Module IV travail et aide sociale*

- 08h30 > Accueil
- 09h00 > **Accès au revenu d'intégration et à l'aide sociale**
- 10h30 > Pause-café
- 11h00 > **Droit à l'aide médicale urgente**
- 11h30 > **Droit à l'accueil des demandeurs d'asile**
- 12h45 > Pause déjeuner
- 13h45 > **Droit au travail salarié des étrangers**
- 15h30 > **Droits au travail indépendant des étrangers**
- 16h30 > Fin des travaux

*Vendredi 13 décembre 2019*

## *Module V DIP et nationalité*

- 08h30 > Accueil
- 09h00 > **Introduction au droit international privé familial**
- 09h30 > **Mariage et cohabitation légale**
- 10h45 > Pause-café
- 11h15 > **Filiation**
- 12h30 > Pause déjeuner
- 13h30 > **Éléments de communication interculturelle dans le domaine familial**
- 14h00 > **Divorce**
- 15h00 > **Déclaration de la nationalité belge**
- 16h30 > Fin des travaux

### Lieux de la formation

1. Auditoire A.01 SCES, les **11/10/2019 et 13/12/2019**  
place des Sciences, 2  
1348 Louvain-la-Neuve  
[Voir plan et itinéraire >>](#)
2. Auditoire SUD 19, les **25/10/2019, 08/11/2019 et 22/11/2019**  
place Croix du Sud  
1348 Louvain-la-Neuve  
[Voir plan et itinéraire >>](#)

### Accès

- Train :  
Gare de Louvain-la-Neuve
- Voiture :  
[Infos parkings UCL >>](#)

### Horaire

De 8h30 à 16 h 30

### Contact

Rue du Boulet, 22  
1000 Bruxelles  
Tél : 02/ 227 42 42  
Fax : 02/ 227 42 44  
[mariella.simioni@adde.be](mailto:mariella.simioni@adde.be)  
[www.adde.be](http://www.adde.be)

Droits d'inscription pour la formation complète :

- 300€ (5 modules + documentation + pauses-café)

Tarifs réduits :

- 270€ pour les abonnés à la Revue du droit des étrangers en 2018 et les ASBL
- 250€ pour les avocats stagiaires et les étudiants

Il est en outre possible de **déduire 20€** des montants indiqués ci-dessus si le paiement est effectué **avant le 27 septembre 2019** !

Possibilité de s'inscrire à la journée (priorité donnée aux participants à la formation complète) :

- 75€ par module (sans documentation)
- 70€ pour la documentation complète comprenant un syllabus et une clé usb (relevé de la législation pertinente, syllabus d'introduction au droit de séjour des étrangers et quelques outils pratiques).

Les présentations Powerpoint des intervenants seront mis à disposition sur le site web de l'ADDE la veille de la formation.

Paiement sur le compte IBAN : BE53 630-0217856-53 avec la communication : «FDE+nom de la personne inscrite» **au plus tard le 7 octobre 2019** ou 7 jours avant le module choisi.

L'inscription n'est effective qu'à partir de :

- la réception du paiement, OU ;
- la réception d'un bon de commande officiel (pour les administrations publiques uniquement).

**Formulaire d'inscription**

